

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 15 décembre 2025

Affaires générales

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Affaires générales - Interpellation citoyenne (ROI : articles 73 à 78).

Prend connaissance du courriel du 30 novembre 2025 de [REDACTED] et sollicitant l'interpellation du Collège communal en séance publique et ayant pour objet la politique énergétique à Beauvechain.

Cette interpellation est sollicitée en vertu de l'article L1122-14 §2 à §6 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation et des articles 73 à 78 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

Le Collège communal, en séance du 02 décembre 2025, a déclaré cette interpellation recevable.

L'interpellation a été libellée sous la forme suivante:

"En ce début d'hiver, on reparle beaucoup d'énergie. Certains leviers peuvent être activés au niveau communal, d'autres relèvent du régional ou de l'europpéen, mais l'impact pour nos habitants est local en tant que consommateur..

C'est dans cette perspective, et au regard des leviers réellement disponibles localement, que je formule cette intervention.

1. L'essor des énergies renouvelables et locales

Nous n'avons presque plus de charbon exploitable et pas de pétrole en Wallonie.

Les énergies renouvelables — locales et décentralisées — se développent rapidement. On voit émerger de nombreux projets, notamment en territoires agricoles, où se pose la question de la coexistence entre agriculture et énergie.

Les renouvelables ne sont pas une ressource infinie : leur développement doit rester mesuré.

Pour les agriculteurs, produire de l'énergie permet de diversifier leurs revenus : valorisation des déchets, production de matières énergétiques ou de matériaux.

Certaines machines roulent au colza ; jusqu'à 10 % de l'essence provient de l'éthanol produit à partir de betteraves.

POLLEC / Convention des Maires – Objectifs 2030 : un échec ?

La commune vise -50 % d'émissions de carbone d'ici 2030. Les réunions sont peu suivies, la communication est limitée et aucun moyen budgétaire n'est prévu pour soutenir la commission. Sans ressources humaines et sans tableau de bord, l'objectif ne sera pas atteint. Un changement de cap est nécessaire ou l'arrêt du programme !

2. L'énergie, enjeu vital

Notre économie, notre vie quotidienne, l'alimentation, l'agriculture, le travail : tout dépend de l'électricité, du gaz, du mazout, du pétrole ou du kérosène. Sans énergie, tout s'arrête.

3. Ressources et géopolitique, mais aussi local

De nombreux conflits récents sont liés à l'accès au gaz, au pétrole ou à l'uranium.

Même une commune rurale doit se préoccuper d'autonomie énergétique et protéger ses ressources locales, qui peuvent bénéficier à la collectivité.

4. Souveraineté énergétique : exemples avec l'éolien.

À Estinnes, les plus grandes éoliennes wallonnes, financées en partie par des fonds européens, ont été revendues à China Nuclear Energy.

À Villers-la-Ville, 9 nouvelles éoliennes ont été autorisées ; elles sont détenues par une intercommunale contrôlée par Rotterdam et Amsterdam (Eneco). Cela interroge notre capacité d'action locale non ?

Cela ne vous choque pas ? Ne sommes nous pas capable de gérer nous même ce genre de projet ?

Lors d'un congrès en 2012 à Montréal, un ministre béninois me disait lors d'une interview sur radio Québec:

"Vous êtes comme nous : vos ressources sont exploitées par d'autres pays." Ce constat reste d'actualité En 2025

5. Organiser le territoire et notre souveraineté

L'éolien redevient possible près des zones militaires : des projets pourraient émerger à Wavre, Chaumont-Gistoux, Grez, Jodoigne, incourt et donc Beauvechain. Il faudra anticiper les implantations par une cartographie locale du potentiel, comme pour la biomasse.

D'ailleurs, Il faut planifier l'ensemble des ressources : biomasse, sylviculture, déchets agricoles, photovoltaïque, hydraulique, éolien. Et analyser le rapport coût/bénéfice par filière. C'est la seule manière de développer ces solutions de manières cohérentes, rentables et harmonieusement. Et ce y compris pour l'urbanisation et la mobilité !

Le bâti et l'urbanisme

Produire de l'énergie est utile, mais l'efficacité énergétique l'est encore plus.

Des maisons zéro énergie émergent, même dans notre commune ; elles consomment très peu grâce à la conception.

La commune devrait encourager ces pratiques et adapter la réglementation. Autoriser des constructions qui ne sont pas neutres en énergie pose question. N'est-ce pas criminel quand on sait que beaucoup doivent s'endetter et que les normes seront encore plus contraignantes dans quelques années ? (Ne pas appliquer les normes de demain, c'est une perte d'argent reportée)

Photovoltaïque : une erreur historique

Le photovoltaïque résidentiel sont des petites installations coûteuses. Des installations industrielles auraient fait des économies d'échelle.

Bilan un coût de plusieurs milliards pour la Région.

On risque de reproduire la même erreur avec les batteries en poussant les particuliers vers des batteries individuelles, cela n'a pas de sens : des installations collectives devraient primer.

Lorsque la commune installe des panneaux sur des bâtiments publics, elle contribue aujourd'hui à encombrer le réseau qui sature. Elle aurait plus intérêt d'investir dans une grande installation ou à des équipements collectifs.

Autres exemples locaux

Le bassin d'apprentissage augmentera la consommation énergétique local, en contradiction avec son engagement pour 2030 de le réduire. En plus ce projet n'intègre pas de compensation environnementale... c'est déplorable.

La chaudière biomasse (au centre de Beauvechain) : technologie dépassée, projet coûteux (×3 le prix initial), absence d'analyse coût-bénéfice. Une banque refuserait un tel investissement si une

entreprise privée présentait le projet ! Quand allez-vous monter un plan financier qui tiendrait la route ? Quand allez-vous demander conseil auprès d'experts (personnes qui ont de l'expérience)? Poursuivre ce projet engagera votre responsabilité individuelle. Ce projet doit être revu et mieux planifié.

La double absurdité de ce projet de chaudière biomasse est, en plus de sa mauvaise implantation, l'absence de

vision coordonnés car une chaudière biomasse et un réseau de chaleur pourrait chauffer une piscine toute l'année via l'eau résiduelle.

Dans cette dynamique, seule l'étude de la filière biomasse locale présente un intérêt, mais elle peut se développer indépendamment de la chaudière (la demande est grande)

Accompagnement des citoyens

Beaucoup d'ainés sont piégés par des contrats électricité/gaz coûteux. Un accompagnement est indispensable.

La commune disposerait d'un mi-temps pour cette fonction, mais quel est le bilan de ses prestations ?

Compteurs communicants

Leur mise en place risque surtout d'entraîner une hausse des tarifs à partir du 1er janvier 2026 !

6. Intercommunales : un modèle contraire à la sobriété

Les intercommunales de l'énergie, visent surtout à générer des dividendes pour les communes (et quelques mandats):

- si les habitants consomment moins → moins de dividendes ;
- si les prix baissent → moins de recettes.

Le modèle freine la transition. Il doit être revu (voir InBW, etc)

Rachat du réseau à Electrabel, dette qui pèse encore sur les finances des communes

Le réseau, présenté comme en "bon état", ne l'était plus en 2012 lors du rachat par les communes à Electrabel.

Nous remboursons toujours l'emprunt du rachat. Ce qui nous renvoie au rôle de la commune dans les intercommunales de l'énergie qui a accepté de payer Electrabel alors qu'on savait qu'il ne répondait pas aux besoins et qu'il fallait réinvestir... ce que confirment les plans stratégiques aujourd'hui ! On a été roulé dans la farine

Défaut de gouvernance locale dans les intercommunales !

Au conseil d'octobre à Beauvechain, deux points liés à IPFBW et ORES ont été votés à l'unanimité, sans aucune présentation des points et des enjeux sur les décisions. Après lecture des dossiers de nombreuses questions se posent néanmoins.

Vu la complexité, pourquoi le collège ne présente pas les points ? Le collège a-t-il lu le dossier ?

Dans tous les cas, l'abstention aurait été un minimum.

Voici par exemple, un problème soulevé dans le plan stratégique qui pose question : il est mentionné la possibilité de vente d'actifs !

Le risque est réel de voir des parts du réseau vendues à des acteurs privés puissants. Il faut refuser toute vente d'actifs stratégiques comme le réseau. En effet des acteurs comme Blackrock et China Nuclear Energy par exemple cherchent à acquérir des outils stratégiques ? Est-ce bien dans notre intérêt ? Eux ne cherchent que le profit !

Puisque tous les citoyens ont le droit de poser des questions aux AG, je ne manquerai pas de revenir vers elles pour obtenir des clarifications, mais mon constat est clair: les plans stratégiques sont insuffisants et coûteront cher aux consommateurs que nous sommes. Soyons vigilants

7. Agir

La commune n'a presque aucune expertise interne, alors que les enjeux et coûts sont majeurs. Des leviers existent mais ne sont pas utilisés.

À Beauvechain, pourquoi ne pas créer une régie locale de l'énergie, dotée de compétences techniques et de leviers d'action au service du collectif ? D'autres bonnes pratiques existent à Braine l'alleud, Wavre, Dour, Flobecq, Rebecq...

Conclusion

De nombreux autres exemples pourraient être cités. Mais la question centrale reste : quelle politique énergétique voulons-nous pour notre commune ?

Merci pour votre attention."

Après avoir rappelé les prescrits du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, notamment, l'article 76 qui stipule:

"Les interpellations se déroulent comme suit:

- elles ont lieu en séance publique du conseil communal;
- elles sont entendues dans l'ordre de leur réception chronologique par le bourgmestre;
- l'interpellant expose sa question à l'invitation du président de séance dans le respect des règles organisant la prise de parole au sein de l'assemblée, il dispose pour ce faire de 10 minutes maximum;
- le collège répond aux interpellations en 10 minutes maximum;
- l'interpellant dispose de 2 minutes pour répliquer à la réponse, avant la clôture définitive du point de l'ordre du jour;
- il n'y a pas de débat; de même l'interpellation ne fait l'objet d'aucun vote en séance du conseil communal;
- l'interpellation est transcrite dans le procès-verbal de la séance du conseil communal, lequel est publié sur le site internet de la commune",

Monsieur Lionel ROUGET, Président, invite [REDACTED]

[REDACTED] à prendre la parole qui lit le texte susvisé de l'interpellation et pose sa question.

"Quelle politique énergétique voulons-nous pour notre commune?"

Le Collège communal répond:

"..."

Monsieur le Président donne la parole à [REDACTED] pour répliquer pendant deux minutes à sa réponse:

"..."

L'intervention est clôturée.